

# FSC<sup>®</sup> – Bois Contrôlé

## RÉSUMÉ DU SYSTÈME

### DE DILIGENCE RAISONNABLE

#### **Organisation:**

NORSKE SKOG GOLBEY  
Route Jean Charles Pellerin – 88190 GOLBEY  
Code de certificat FSC : SAI-COC-002875

#### **Préparé par:**

Claire SPARFEL  
Claire.sparfel@norskeskog.com  
03.29.68.67.57 – 07.62.68.29.83

**Note:** Ce sommaire public a été préparé par l'organisation en amont de l'audit afin de rencontrer les exigences 6.1 et 6.2 de la norme FSC-STD-40-005 V3-1.  
L'information s'y retrouvant a été vérifiée par l'équipe d'audit.

# 1 SYSTÈM DE DILIGENCE RAISONNABLE (SDR)

(Cette section a été préparée par l'organisation et vérifiée par l'équipe d'audit.)

## 1.1 Développement du Système de Diligence Raisonnable

<b>Le SDR a été développé par:</b>
<input checked="" type="checkbox"/> L'organisation
<input type="checkbox"/> Une tierce partie

## 1.2 Description des changements apportés au SDR depuis le dernier audit

<b>Changements au SDR</b>
<input type="checkbox"/> Cocher si non-applicable (aucun changement au SDR depuis le dernier audit)
Résumé des changements apportés au SDR (ajout de nouveaux fournisseurs, changement dans le district d'approvisionnement ou à l'analyse de risque. Ajout/retrait de mesures de contrôle, etc.) :
Intégration de 5 nouveaux fournisseurs de rondins en 2017 représentant environ 1.5% de volumes livrés et 1 nouveau fournisseur de plaquettes pour environ 0.4% des quantités livrées. Changement d'organisme certificateur.

## 1.3 Structure de la chaîne d'approvisionnement (compléter un tableau par site)

Nom du site et ID: NSG GOLBEY	
i) Nb. de fournisseurs	- 53 fournisseurs de plaquettes de scierie en 2017 dont plus de 90% d'entre eux détiennent un certificat de gestion durable. Environ 90% des plaquettes livrées en 2017 proviennent de scieries françaises (quasi exclusivement localisées en régions Grand Est et Bourgogne France Comté). En complément, environ 10% de nos plaquettes de scierie proviennent d'Allemagne. - 58 fournisseurs de rondins en 2017, dont environ 70% d'entre eux détiennent un certificat de gestion durable. L'intégralité des rondins livrés en 2017 provient de France.
ii) Nb. De sous-fournisseurs	-
iii) Types de fournisseurs	Environ 91% des volumes de plaquettes livrées en 2017 proviennent en direct de scieries, 9 % de négociants. 100% des fournisseurs de rondins sont de type Exploitant forestier.
iv) Longueur moyenne de la chaîne d'approvisionnement (données 2016)	Plaquettes : 155 km Rondins : 176 km
v) Risque de mélange d'intrants non-contrôlés	Faible

## 1.4 Description du Système de Diligence Raisonnable (SDR)

Zone d'approvisionnement	Niveau de risque	Analyse de risque applicable
France - Région Grand Est et Région Bourgogne Franche Comté	Cat 1 : Risque faible	Voir NSG Risk Assesment for France 2017
	Cat 2 : Risque faible	
	Cat 3 : Risque faible	
	Cat 4 : Risque faible	
	Cat 5 : Risque faible	
Allemagne	Cat 1 : Risque faible	Voir NSG Risk Assesment for Germany 2017
	Cat 2 : Risque faible	
	Cat 3 : Risque faible	
	Cat 4 : Risque faible	
	Cat 5 : Risque faible	

### 1.5 Procédure de gestion des plaintes

<b>Procédure de gestion des plaintes</b>	
<p>La gestion des plaintes est effectuée suivant les procédures du Manuel Qualité ISO 9001- 14001 de NSG.            Selon la nature de la plainte, les procédures suivantes sont mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement des réclamations clients : Procédure QGEN - P10</li> <li>- Produit non conforme : Procédure QGEN - P9</li> <li>- Communication Environnementale interne et externe à NSG : EGEN – P05</li> </ul>	

### 1.6 Coordonnées de la personne responsable de la gestion des plaintes

<b>Coordonnées de la personne responsable de la gestion des plaintes</b>	
Nom:	SCHNEIDER Florence
Titre:	Responsable ISO ENVIRONNEMENT
Adresse:	Route Jean Charles Pellerin – 88190 GOLBEY
Téléphone:	03.29.68. 66.76 - 06.30.06.67.52
Courriel:	florence.schneider@norskeskog.com

### 1.7 Mesures de contrôle mises en œuvre

<b>Mesures de contrôle</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non applicable</b>	
<b>Catégorie de risque</b>	<b>Mesures de contrôle</b>
1) Bois illégal	
2) Bois récolté en violation des droits traditionnels et humains	
3) Bois récolté de forêts ou des HVC sont menacées par les activités d'aménagement	
4) Bois provenant de conversion en plantation ou usage non-forestière	
5) Bois provenant de forêts contenant des arbres génétiquement modifiés	
6) Risque de contamination de bois non contrôlé dans la chaîne d'approvisionnement	

### 1.8 Résumé des consultations des parties intéressées effectuées par l'organisation

<b>Consultation des parties intéressées</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non-applicable</b> (L'organisation n'a pas effectué de consultation des parties intéressées) Note : La consultation comme mesure de contrôle est obligatoire lorsque l'organisation s'approvisionne de zones où le risque pour les catégories #2 et #3 n'a pu être désigné comme faible (voir clause 4.8 de STD-40-005 V3-1)

### 1.9 Experts engagés par l'organisation pour développer/valider l'analyse de risque étendue et/ou les mesures de contrôle

Experts			
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non-applicable</b> (Les SDR ne requièrent pas l'input d'un expert en vertu de FSC-STD-40-005 V3, clause 4.9)			
Nom	Qualification	License/Accréditation	Service rendu

1.10 Vérification(s) terrain en forêt par l'organisation – Résumé du processus et des constats

Vérification(s) terrain en forêt	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non-applicable</b> Les mesures de contrôle de l'organisation ne requièrent pas de vérification terrain en forêt. <b>Cependant, des ressources internes sont dédiées à une présence terrain, en forêt notamment.</b>	
Liste des unités d'aménagement visitées :	
Justification de l'échantillonnage:	
Résumé des constats:	
Action prises suite aux non-conformités identifiées:	
Justification pour l'exclusion de données confidentielles:	

1.11 Vérification(s) sur site des fournisseurs par l'organisation – Résumé du processus et des constats

Fournisseur vérification	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non-applicable</b> (Les mesures de contrôle de l'organisation ne requièrent pas de vérification chez les fournisseurs)	
Fournisseurs échantillonnés :	
Justification de l'échantillonnage:	
Résumé des constats:	
Action prises suite aux non-conformités identifiées:	
Justification pour l'exclusion de données confidentielles:	

1.12 Demande d'extension du délai pour l'adoption des analyse de risque du FSC

Extension	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non-applicable.</b> (L'organisation n'a pas demandé d'extension du délai de 6 mois)	
Pays:	
Date d'approbation de l'analyse de risque du FSC:	
Date limite d'adoption (délai de 6 mois):	
Nouvelle date limite d'adoption : (+2 mois) :	
Circonstances hors du contrôle de l'organisation:	
Approuvé par (Gestionnaire technique SAI Global):	

